



**SYNDICAT MIXTE
GRAND SITE DE FRANCE
CAP D'ERQUY - CAP FREHEL**

Conseil départemental des Côtes d'Armor
Dinan Agglomération
Lamballe Terre et Mer

16-18, Rue Notre Dame - 22240 PLEVENON
Tel : 02.96.41.50.83
Fax : 02.96.41.42.25

COMITE SYNDICAL

**Lundi 30 novembre 2020 – 17h30
Salle polyvalente de Montangué - Plurien**

Les participants

Nom	Fonction		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)
Y. MORIN	Titulaire	Conseil départemental	X		
M.-M. MICHEL	Titulaire	Conseil départemental		X	
M. DESBOIS	Titulaire	Conseil départemental		X	
R. RAULT	Titulaire	Conseil départemental	X		
E. CARO	Suppléant	Conseil départemental			X
J. ALLORY	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Cast Le Guildo)	X		
M. MOISAN	2 ^e Vice-Présidente	Dinan Agglomération (Fréhel)	X		
D. LECHIEN	Titulaire	Dinan Agglomération (Dinan)		X	
A. LECUYER	Titulaire	Dinan Agglomération (Saint Pôtan)		X	
H. VAN PRAAG	4 ^e Vice-Président	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
S. LOUICHE	Suppléante	Dinan Agglomération (Plévenon)	X		
J. MEHOUS	Suppléante	Dinan Agglomération (Fréhel)		X	
J. ALLAIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Saint Denoual)	X		
P.-A. BLEVIN	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Pléneuf Val André)		X	
P. HERCOUET	Titulaire	Lamballe Terre et Mer (Lamballe)	X		
P. LESNARD	1 ^{er} Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Erquy)	X		
J.-P. OMNES	3 ^e Vice-Président	Lamballe Terre et Mer (Plurien)	X		
A.-G. MILLORIT	Suppléante	Lamballe Terre et Mer (Moncontour)			X
D. BURLLOT	Suppléant	Lamballe Terre et Mer (Lamballe-Armor)			X
M.-L. CAYATTE	Directrice	Syndicat mixte	X		
D. DI PASQUALE-BLANC	Comptabilité et RH	Syndicat mixte	X		

Monsieur Michel DESBOIS, excusé, donne pouvoir à Monsieur Yannick MORIN.
Monsieur Arnaud LECUYER, excusé, donne pouvoir à Madame Michèle MOISAN.
Madame Sarah LOUCIHE, suppléante, peut prendre part au vote, Monsieur Didier LECHIEN, titulaire étant excusé.

L'ordre du jour

Organisation statutaire

1. Elections des membres des commissions Communication et EED
2. Elections des référents Ressources Humaines
3. Désignation délégué-élu pour le CNAS

Administration générale

4. Prolongation contrat C. BARRERE jusqu'au 30 juin 2021
5. Poste chargé(e) de communication (ouverture et recrutement)
6. Poste accueil/administratif/missions transversales (ouverture et recrutement)
7. Renouvellement agrément Service civique
8. Modification de la charte interne : temps de travail des agents contractuels de plus de 6 mois
9. Convention de mise à disposition des locaux du Syndicat mixte
10. Proposition budget de fonctionnement 2021

Communication

11. Fête du Label : programme et budget

Label Grand Site de France

12. Etude pour la fréquentation et la perception des paysages et du Grand Site
13. Points d'informations

Natura 2000 : Animation du DOCOB

14. Le Marais de l'Islet à Plurien

Natura 2000 : Révision du DOCOB

15. Convention OFB / Syndicat mixte Grand Site
16. Points d'informations

Education à l'Environnement Durable

17. Points d'informations
18. Convention OFB pour OPPL

Point d'informations / divers

Annexe et documents joints

- Charte interne du Syndicat mixte
 - Convention actuelle de mise à disposition des locaux
 - Budget de fonctionnement 2021 prévisionnel
 - Programme de la Fête du Label
 - Convention OFB / Syndicat mixte
-

Organisation statutaire

1. DELIBERATION N°23/20 : Elections des membres des commissions Communication et EED

Le Président rappelle que lors du dernier Comité syndical, les Elus ont délibéré pour la nouvelle composition des commissions Communication et Education à l'Environnement et les Elus des 4 communes historiques s'étaient engagés à nous faire connaître les noms des Elus municipaux qui participeront aux commissions (Cf. Rappel de la délibération ci-dessous).

DELIBERATION N°18-20 : Mise en place des commissions internes au Syndicat mixte : Communication et Education à l'Environnement

Rappel de l'article 9 de l'arrêté préfectoral en date du 21 mars 2017 portant modification des statuts du Syndicat mixte : Les commissions Communication et Education à l'Environnement sont composées de 6 membres (2 membres du Département, 2 membres de Dinan Agglomération et 2 membres de Lamballe Terre et Mer).

Pour chacune des commissions, il est proposé aux Elus de les ouvrir aux élus municipaux des 4 communes du Grand Site mais ne faisant pas partie du Comité syndical. Ce qui donnerait la composition suivante pour chaque commission :

- 2 élus du Département dont le Président
- 1 élu du Comité syndical représentant Dinan Agglomération
- 1 élu de Plévenon ou Fréhel
- 1 élu du Comité syndical représentant Lamballe Terre et Mer
- 1 élu d'Erquy ou Plurien

Les commissions seront constituées lors du prochain Comité syndical lorsque les noms des élus choisis par les collectivités nous seront communiqués.

Pour rappel, les commissions Communication et Education à l'Environnement ont pour mission de préparer le Comité syndical sur les sujets relatifs à leurs compétences avec l'équipe salariée compétente.

En cas d'absence, les élus peuvent être remplacés, à leur demande uniquement, par un autre Elu de leur collectivité, présent au Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la nouvelle composition des commissions Communication et Education à l'Environnement.

Les représentants des communes du Grand Site s'engagent à nous faire connaître les noms des Elus municipaux qui participeront aux commissions lors du prochain Comité syndical.

Le Président et les membres du Bureau proposent les compositions suivantes :

Pour la commission Communication :

- 2 Elus du Département : Monsieur Yannick MORIN et Madame Marie-Madeleine MICHEL
- 1 élu du Comité syndical représentant Dinan Agglomération : Madame Sarah LOUCHE
- 1 élu de Plévenon : Madame Laurence LE BAIL
- 1 élu du Comité syndical représentant Lamballe Terre et Mer : Monsieur Pierre LESNARD
- 1 élu d'Erquy : Monsieur Bruno HERNOT

Pour la commission Education à l'Environnement :

- 2 élus du Département : Monsieur Yannick MORIN et Madame Marie-Madeleine MICHEL
- 1 élu du Comité syndical représentant Dinan Agglomération : Madame Josiane ALLORY
- 1 élu de Fréhel : Madame Josiane MEHOUS
- 1 élu du Comité syndical représentant Lamballe Terre et Mer : Monsieur Jérémy ALLAIN
- 1 élu Plurien : Monsieur Jean-Luc STRUGAREK

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité les nouvelles commissions Communication et Education à l'Environnement.

2. DELIBERATION 24/20 : Elections du référent Ressources Humaines

Le Président rappelle que la délibération N°19-20 du dernier Comité syndical concernant l'élection du/des référent(s) Ressources Humaines (Cf. Rappel de la délibération ci-dessous).

DELIBERATION N°19-20 : Elections des référents Ressources Humaines

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'activité du Syndicat mixte, il est proposé qu'un ou plusieurs référents ressources humaines soient élus. Leur rôle sera d'accompagner le Président et la Directrice dans les différentes actions liées aux ressources humaines : jury de recrutements, entretiens d'évaluation, ...

Délibération du Comité syndical :

Le Président propose que le Bureau constitue le jury de recrutement pour les emplois permanents tel que le poste de direction. Le Président propose également que ce soit des représentants des communes du Grand Site qui se portent volontaires pour constituer les jurys de recrutements pour les embauches de contractuels, stagiaires, services civiques et pour assister la Directrice dans les entretiens d'évaluations de fin d'année.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les propositions du Président et les représentants des communes du Grand Site s'engagent à nous faire connaître les noms des Elus municipaux qui s'engagent à être référents Ressources Humaines pour le Syndicat mixte lors du prochain Comité syndical.

Le Président et les membres du Bureau proposent que le Bureau soit invité à participer à chaque jury de recrutement, notamment pour les recrutements concernant les emplois permanents, et que Monsieur Hervé VAN PRAAG, 4^e Vice-Président soit nommé référent Ressources Humaines.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la proposition et Monsieur Hervé VAN PRAAG est nommé référent Ressources Humaines.

3. DELIBERATION 25/20 : Désignation délégué-élu pour le CNAS

Suite à la mise en place du nouveau Comité syndical, il convient de désigner un nouveau délégué-élu pour le CNAS. Pour rappel, le délégué-agent est Diane Di Pasquale-Blanc.

Le Président et les membres du Bureau proposent que Monsieur Hervé VAN PRAAG, en tant que référent Ressources Humaines soit désigné délégué-élu pour le CNAS.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la proposition et Monsieur Hervé VAN PRAAG est nommé délégué-élu pour le CNAS.

4. DELIBERATION N°26/20 : Prolongation contrat C. BARRERE jusqu'au 30 juin 2021

Pour rappel, Céline Barrere travaille au Syndicat mixte depuis août 2020. Afin qu'elle puisse terminer son travail, dont le projet de la fête du Label et la création de la nouvelle charte graphique et en attendant que le Syndicat mixte lance le recrutement d'un chargé de communication, il est proposé de prolonger le contrat de l'agent jusqu'au 30/06/2021.

Le Président et les membres du Bureau proposent de valider la prolongation du contrat de Céline BARRERE.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la prolongation du contrat de travail de Madame Céline BARRERE jusqu'au 30 juin 2021 avec les mêmes conditions de rémunérations (IB 444 / IM 390 + primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante).

5. DELIBERATION N°27/20 : Poste chargé(e) de communication (ouverture et recrutement)

Dans la FPT, tout emploi permanent doit être occupé par un fonctionnaire, ou un contractuel si le recrutement d'un fonctionnaire est infructueux. Il semble évident que l'emploi d'un chargé de communication au sein du Syndicat mixte est devenu un emploi permanent à temps plein.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ d'Agnès PEREA, agent mis à disposition par le Conseil départemental, il convient de créer le poste de chargé de communication.

Le Président et le Bureau proposent à l'assemblée :

- La création d'un emploi de chargé de communication à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2021.

Cet emploi pourra être pourvu par des fonctionnaires de catégorie B ou C des filières administratives et animation, aux cadres d'emplois rédacteur territorial, adjoint administratif territorial, animateur territorial et adjoint territorial d'animation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie B ou C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expériences professionnelles dans le secteur de la communication, communication web compris (site internet, réseaux sociaux), des compétences en graphisme (Indesign), des compétences rédactionnelles. Un intérêt pour l'environnement sera un plus pour le choix du candidat.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des rédacteurs territoriaux.

- D'inscrire au budget 2021 les crédits correspondants.
- La mise à jour du tableau des effectifs.
- La publication de l'offre d'emploi.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la création de poste de chargé de communication, d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021, de modifier le tableau des effectifs et la publication de l'offre d'emploi.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

GRADE	CAT.	DHS DU POSTE	MISSIONS	POSTE VACANT DEPUIS LE ...	POSTE OCCUPE		
					STATUT DE L'AGENT	DHS DE L'AGENT (TP en %)	AGENT
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	C	35h	Gestion administrative, secrétariat, comptabilité et ressources humaines	-	Titulaire	80% Temps partiel de droit	Diane DI PASQUALE-BLANC
-	A	35h	Directrice et Chef de projet Label Grand Site de France	-	CDD	35h	Marie-Laure CAYATTE
-	B	35h	Chargée de communication	-	CDD	35h	Céline BARRERE
FILIERE ANIMATION							
Animateur principal de 2 ^e classe	B	35h	Animatrice pédagogique	-	Titulaire	35h	Marion MEFFRE-DAVID
Adjoint d'animation	C	35h	Animateur pédagogique et chargé de mission OPPL	-	Titulaire	35h	Aurélien GUIBERT
Adjoint d'animation	C	35h	Animatrice pédagogique et assistante de prévention	-	Stagiaire	35h	Jeanne GOLDIN
TECHNIQUE							
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	35h	Chargé de mission Natura 2000	-	Titulaire	35h	Philippe QUERE
Adjoint technique	C	3h	Agent d'entretien	-	Stagiaire	3h	Véronique RIVOIRE
-	C	35h	Chargé de mission pour la révision du DOCOB Natura 2000	-	CDD	335h	Aurélien PIERRE
EN COURS DE RECRUTEMENT							
Attaché ou Rédacteur ou Ingénieur ou Technicien	A ou B	35h	Directeur(rice) et chef de projet Label Grand Site de France	01/01/2021	Titulaire ou CDD	35h	A pouvoir
EN COURS DE RECRUTEMENT							
Rédacteur ou Adjoint administratif ou Animateur ou Adjoint d'animation	B ou C	35h	Chargé(e) de communication	01/07/2021	Titulaire ou CDD	35h	A pouvoir

6. Poste accueil/administratif/missions transversales (ouverture et recrutement)

Les projets du Syndicat mixte se sont accentués ces dernières années, notamment avec l'obtention du label et la charge de travail s'est donc amplifiée. Dans le contexte actuel, on constate un manque de moyen humain et il devient nécessaire de recruter un agent pour les missions transversales sur un temps non complet 80% à compter du 1^{er} avril 2021, notamment pour l'accueil téléphonique, assister la responsable administrative, et la chargée de communication pour la diffusion des animations, etc.

Le Président et les membres du Bureau proposent de créer ce poste sous réserve que le budget 2021 soit équilibré. Cette proposition sera délibérée au prochain comité syndical.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Madame Moisan s'interroge sur le surplus de travail pour justifier le recrutement. Les Elus échangent sur la pérennisation du poste et sur le financement du budget du Syndicat mixte dans les années à venir.

Monsieur Hercouët indique que maintenant que le Label a été obtenu, il serait intéressant que le rayonnement du Grand Site s'étende au-delà des communes frontalières du Grand Site. Madame Moisan propose que certaines missions RH (les paies par exemple) puissent être déléguées au Centre de Gestion en fonction de leurs tarifs. Monsieur Lesnard indique que notre Grand Site est emblématique et qu'il serait nécessaire de travailler en collaboration entre les deux EPCI afin d'optimiser notre attractivité notamment sur la communication touristique et sur la mobilité.

Monsieur Morin indique que la création du poste sera à l'ordre du jour du prochain Comité syndical si le budget 2021 le permet.

7. DELIBERATION N° 28/20 : Renouvellement agrément Service civique 2021-2023

L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans pour une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général avec une DHS minimum de 24h.

Le Président rappelle que le Syndicat mixte à intégrer la démarche depuis 2013 afin de soutenir les jeunes en leur proposant une expérience professionnelle et d'être un tremplin dans leur projet professionnel.

Le Président et le Bureau proposent qu'un dossier soit constitué pour le renouvellement de l'agrément service civique auprès de la DDCS des Côtes d'Armor, sur la même base que précédemment (1 service civique LGS + 2 Natura 2000 par an) pour une durée de 3 ans, de 2021 à 2023, et selon les mêmes modalités financières que les années passées soit 110.00 € par mois.

La délibération pourra acter le principe et autoriser le Président à signer les pièces afférentes.

Le Président informe que, pour 2020 :

- Camille JEUFFROY et Alyzée CLAVE ont réalisé leurs services civiques de 6 mois chacun, auprès de Philippe QUERE, sur Natura 2000 et l'Observatoire des oiseaux marins. Une suite positive a pu être donnée quant à leur projet professionnel (reprise des études/embauche).
- Aude WARTER a réalisé un service civique de 6 mois auprès de Julie VERRE sur le pôle OGS. Une suite également positive a pu être donnée puisque qu'elle a été embauchée par le PNR de la Brenne.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le renouvellement de l'agrément et autorise le Président à signer les documents afférents.

8. DELIBERATION N°29/20 : Modification de la charte interne : temps de travail des agents contractuels de plus de 6 mois (modification de l'article 9)

⇒ Cf charte interne en pièce jointe

Lors de la mise en place de la charte interne du Syndicat mixte en 2013, le Syndicat mixte ne recrutait pas de contractuel, ou très peu et sur des durées très courtes. La situation a changé, notamment en 2020 avec le recrutement du chargé de mission Natura 2000 pour la révision du Docob, de la directrice remplaçante et de la chargée de communication. Afin de faciliter le travail des agents contractuels (en contrat de plus de 6 mois), il serait souhaitable de pouvoir leur proposer de travailler comme des agents titulaires, soit 39h avec la génération de RTT.

Le Président et le Bureau proposent de modifier la charte interne du Syndicat dans ce sens.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la modification comme suit de l'article 9 de la charte interne :

Article 9 : Les stagiaires et les contractuels

Ils effectueront 35h effectives par semaine, soit 7h par jour, selon les horaires suivants :

Découpage horaire de la journée type :

- 9h-12h : Plage horaire fixe
- 12h-14h : Plage horaire variable (45mn minimum pour le déjeuner)
- 14h-17h : Plage horaire fixe

En cas d'heures supplémentaires réalisées, sur demande hiérarchique, ils seront soumis aux mêmes modalités que les agents.

Pour les stagiaires, leur tuteur devra s'assurer du respect de ces règles internes.

Pour les agents contractuels ayant un contrat de plus de 6 mois, il leur sera proposé à la signature de leur contrat 2 possibilités d'organisation de temps de travail qui sera précisé dans le contrat de travail :

- **agent contractuel à 35h effectives par semaine**
- **agent contractuel à 39h effectives par semaine qui génère la mise en place de RTT dans les mêmes conditions que les agents titulaires.**

9. Convention de mise à disposition des locaux du Syndicat mixte

La convention de la mise à disposition des locaux dans le bâtiment des sœurs prend fin le 1^{er} mars 2021. Il s'agit de redéfinir les termes d'une nouvelle convention. Pour rappel, les conditions de l'ancienne convention étaient les suivantes : occupation des locaux à titre gratuit et le syndicat finance les charges des deux bâtiments. Le Syndicat occupe une partie du bâtiment rénové pour les bureaux, accueil et salle de réunion et une partie de l'ancien bâtiment pour les vestiaires et douches (homme et femme), archives, gros matériel, etc.

Dans le cadre de la prochaine convention, la Commune de Plévenon demande au Syndicat un loyer à hauteur de 500.00 €/mois soit 6 000.00 €/an.

Le Président et le Bureau donnent un avis favorable pour un loyer de maximum 6 000.00 €/an.

Les termes de la future convention seront présentés lors du prochain Comité syndical.

Délibération du Comité syndical :

Monsieur Morin, Président, propose d'ajourner la décision et propose que la Mairie de Plévenon soumette au Syndicat mixte une nouvelle convention de mise à disposition des locaux qui sera discutée lors du prochain Comité syndical.

Le Comité syndical valide la proposition d'ajournement du Président.

10. Proposition budget de fonctionnement 2021

⇒ *Cf tableau en annexe à la fin du document*

Le tableau présente ici le budget 2020 avec le réalisé à la date du 20 novembre 2020 ainsi que le budget de fonctionnement prévisionnel 2021.

Celui-ci s'équilibre si le compte administratif 2020 dégage un excédent de 72 779.00 €.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Le Président indique que le document distribué en séance présente un CA mis à jour au 30/11/2020.

Le Président précise que suite à la Commission finances de l'été 2018, Lamballe Terre et Mer est d'accord pour augmenter les contributions statutaires dès 2021. Il indique qu'une réflexion est en cours au Département pour qu'une augmentation soit étudiée lors de la DM1 au printemps 2021.

11. DELIBERATION N°30/20 : Fête du Label : programme et budget

⇒ Cf programme en pièce jointe

La fête du label est organisée durant la fête de la Bretagne. Le programme de la fête du label est sensiblement le même que celui défini pour mai 2020.

L'objectif de cette manifestation est de célébrer l'obtention de ce label (obtenu pour une durée de 6 ans, renouvelable sous conditions) qui est une reconnaissance des actions, efforts, et engagement de chacun des acteurs dans ce projet commun de territoire.

Nous souhaitons un événement participatif, local, inclusif, pluriel, ancré sur le territoire avec un maillage d'animations proposées sur les 4 communes du Grand Site de France.

Il y aura en premier lieu un temps officiel, le vendredi matin, puis un temps festif et convivial sur 48h autour de défis et animations « Cap ou pas Cap » pour mettre en valeur le patrimoine naturel et historique du territoire des caps, les « belles âmes » du territoire, leurs acteurs socio-économiques, les compagnies bretonnes de talent, et proposer des expériences sur les quatre communes du territoire ! Un village des Caps sera organisé aux Sables d'Or le samedi après-midi pour proposer diverses expériences autour du Grand Site.

Plan de financement

Région « Fête de la Bretagne » (40% du montant total)	6 364.00 €
Département	1 500.00 €
Lamballe Terre & Mer	1 000.00 €
Dinan Agglomération	1 000.00 €
Autofinancement Syndicat Mixte	6 046.00 €
TOTAL	15 910.00 €

Le Président et le Bureau proposent d'acter le programme et le plan de financement présentés.

Délibération du Comité syndical :

Monsieur Allain indique que la date de la fête du Label est en même temps que la Fête de la Nature. Il propose également d'apporter son expérience pour optimiser la stratégie de communication.

Madame Moisan s'interroge sur le procédé des autres Grands Sites en termes de communication.

Monsieur Hercouët et Monsieur Lesnard propose de profiter de la Fête du Label pour avoir une communication nationale.

Madame Allory propose d'interroger les EPCI pour connaître leur stratégie de communication lors d'évènementiel.

Le Comité syndical valide à l'unanimité le programme et le plan de financement pour la Fête du Label et autorise le Président à signer les documents afférents.

12. DELIBERATION N°31/20 : Etude pour la fréquentation et la perception des paysages et du Grand Site

L'étude vise (1) à mettre en place un observatoire de la fréquentation touristique du territoire à partir de l'évolution quantitative et qualitative de la fréquentation et de son impact sur les milieux naturels et (2) à mesurer l'ancrage territorial du Grand site à travers la perception du Grand Site et de ses paysages par les différents usagers.

Concernant le point 1, cette étude permettra de rassembler, synthétiser et analyser les données existantes (enquête REFLET, données Armorstat, et autres enquêtes déjà réalisées) et de produire d'autres données pour une connaissance plus approfondie afin d'aboutir à la mise en place d'un observatoire. L'impact de cette fréquentation sur les milieux naturels pourra être évalué sur des habitats naturels sensibles et en cours de restauration.

L'étude des perceptions sera réalisée à partir d'une enquête (entretiens, questionnaires, ...), les questions suivantes pourront être abordées : Quels sont les paysages jugés de qualité ? Quels sont les critères qui qualifient ces paysages ? Quelles sont les caractéristiques des paysages moins appréciés ? Comment les actions menées en faveur du paysage (requalification des parkings, etc.) et du patrimoine naturel (actions de gestions de la lande par exemple) sont perçus par les usagers du territoire ? L'analyse des perceptions des usagers apportera des éléments pour améliorer les aménagements et le confort des visiteurs sur le Grand Site.

En parallèle, une étude du paysage menée à l'échelle du Grand Site par un écologue permettra d'analyser le paysage à partir de paramètres utilisés en écologie en paysage : les connectivités biologiques, les fragmentations, les perturbations. Il s'agira de comparer les résultats de cette étude du paysage aux perceptions des usagers.

Les résultats de ces deux volets d'étude pourront nourrir la réflexion du plan de paysage qui sera mis en place sur le Grand Site de France.

Ces deux volets d'étude seront mis en œuvre en collaboration avec des chercheurs des sciences humaines et sciences écologiques (sociologues, géographes, écologues). Une convention entre l'UMR ECOBIO de l'Université de Rennes et le Syndicat mixte Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel est en cours d'élaboration.

L'analyse des données issues d'Armorstat sera prise en charge par Côtes d'Armor Destination (CAD 22).

Echéancier prévisionnel

(1) Volet étude de la fréquentation : année 2021

(2) Volet étude de la perception du Grand Site et de ses paysages vs le paysage vu par un écologue : année 2022

Plan de financement

Région Bretagne « site d'exception » (30%)	5 940.00 €
DREAL Bretagne	9 900.00 €
Autofinancement Syndicat mixte Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel	3 960.00 €
Total	19 800.00 €

Le Président et le Bureau propose de valider la réalisation de cette étude et son plan de financement et d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité le programme et le plan de financement pour l'étude pour la fréquentation et la perception des paysages et du Grand Site et autorise le Président à signer les documents afférents.

13. Points d'informations

Le Président informe que Danielle JEGOU, agent du Département et mis à disposition au Syndicat mixte, est arrivée le 16 novembre afin de prendre la relève suite au départ de Julie VERRE en tant que chargée de mission Label grand Site de France pour travailler sur le projet à 6 ans.

Une convention de mise à disposition sera à acter lors du prochain Comité syndical.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

Natura 2000 : Animation du DOCOB

14. Le Marais de l'Islet à Plurien

Le projet de l'effacement de la digue du marais de l'Islet à Plurien a été validé et bénéficiera d'un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% et de la Commune de Plurien à hauteur de 20%.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

Natura 2000 : Révision du DOCOB

15. DELIEBERTATION N°32/20 : Convention OFB / Syndicat mixte Grand Site

⇒ Cf convention en pièce jointe

Conformément au courrier du Préfet maritime du 11 février 2020, qui valide la désignation du Syndicat mixte pour l'élaboration du Document d'Objectifs du Site Natura 2000 Cap d'Erquy - Cap Fréhel avec l'appui de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) pour la partie marine, il est proposé de sceller le lien entre les 2 structures par une convention qui détaille la collaboration pour la réalisation du nouveau DOCOB.

Le Président et le Bureau proposent d'acter cette convention de partenariat.

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la convention de partenariat et autorise le Président à signer les documents afférents.

16. Points d'informations

L'état des lieux du DOCOB devrait aboutir pour avril 2021. Les 2 premiers groupes de travail se sont réunis le 22 septembre sur la thématique du diagnostic écologique et le 6 novembre 2020 sur la thématique du cadre de gestion et des politiques publiques. Les prochains GT auront lieu en janvier sur la thématique des enjeux écologiques, février et mars 2021 sur la thématique du diagnostic socio-économique.

Prochains groupes de travail (GT)

GT hiérarchisation des enjeux : janvier 2021

GT concernant le diagnostic socioéconomique des activités industrielles, agricoles et halieutiques : février 2021

GT concernant le diagnostic socioéconomique des activités de loisirs et touristiques : reporté en mars 2021

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

Education à l'Environnement

17. Points d'informations

Les portes ouvertes sur la Malle pédagogique « Filipêche, suivez le poisson ! » sont reportées aux vacances de Février.

Les animations scolaires ont été maintenues par les écoles.

Remarques / échanges du Comité syndical :

Pas de remarque.

18. DELIBERATION N°33/20 : Convention OFB / Syndicat mixte Grand Site pour l'OPPL >> *Sujet ajouté en séance*

Marie-Laure Cayatte, Directrice du Syndicat mixte, indique que le Syndicat mixte participe depuis plusieurs années à l'OPPL, l'Observatoire de la Pêche à Pied de Loisir, en organisant des campagnes de sensibilisations auprès des pêcheurs et en participant au comptage des pêcheurs lors des comptages nationaux. Ce programme est financé jusqu'en juin 2021 par la Direction Interrégionale de la Manche - Mer du Nord. L'OFB, l'Office Français pour la Biodiversité, portera à nouveau le projet à partir de juillet 2021, d'où la mise en place d'une convention financière.

Le plan de financement

- DIRM (juillet 2020 à juin 2021) = 7 098 €
- OFB (juillet 2021 à mars 2022) = 6 332 €

Délibération du Comité syndical :

Le Comité syndical valide à l'unanimité la convention et autorise le Président à signer les documents afférents.

Points divers

PRECISIONS DONNEES EN SEANCE / ECHANGES.

Dates à retenir :

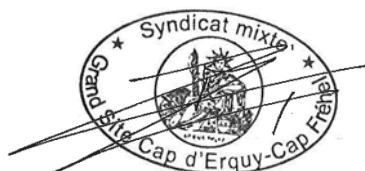
Date	Thème	Lieu
17 Décembre 2020 - 17h	Commission Education à l'Environnement	Syndicat mixte en salle muséographie
Janvier 2021	Groupe de travail « Hiérarchisation des enjeux »	A définir
20 Janvier 2021 - 10 h	Bureau pour préparer le Comité syndical	Syndicat mixte en salle muséographie
10 Février 2021 - 17h30	Comité syndical - Présentation du ROB	A définir
10 Février 2021 - 18h	Comité syndical - Budget Primitif (et autres points)	A définir

Note Importante :

Sur proposition de la Direction du Syndicat mixte, et afin de ne pas contraindre les Elus à une multiplication de réunions, il est proposé que le ROB et le budget primitif soit étudiés lors deux Comités syndicaux successifs à la même date. Les Elus présents sont d'accord pour valider ce principe.

La séance est clôturée à 19h35.

Le Président,
Yannick MORIN



BUDGET PRIMITIF PREVISIONNEL

		BP + DM 2020	CA 2020 au 30/11/2020	BP 2021			BP + DM 2020	CA 2020 au 30/11/2020	BP 2021
Dépenses					Recettes				
FONCTIONNEMENT									
Chap. 011	Charges à caractères générales	117 000,00 €	109 488,23 €	130 354,00 €	Chap. 13	Atténuation de charges	- €	5 668,50 €	- €
Chap. 012	Charges de personnel	409 132,00 €	282 014,03 €	375 000,00 €	Chap. 70	Produits des services et ventes diverses	39 560,34 €	14 128,50 €	25 000,00 €
Chap. 042	Opérations d'ordres	11 438,00 €	11 437,80 €	13 600,00 €	Chap. 74	Dotations, Subventions et participations	395 217,00 €	312 550,56 €	423 580,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €	1 303,47 €	1 500,00 €		Etat >> Natura 2000	27 500,00 €	- €	27 500,00 €
Chap. 66	Charges financières	430,00 €	173,20 €	405,00 €		Etat >> Label GS	5 000,00 €	21 293,54 €	37 350,00 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	51,25 €	500,00 €		Région >> Label GS	12 000,00 €	- €	14 970,00 €
D002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €		Région >> OROM	6 360,00 €	6 360,00 €	6 360,00 €
						Département	154 000,00 €	154 000,00 €	155 500,00 €
						Plurien	- €	- €	4 000,00 €
						Lamballe Terre et Mer	63 000,00 €	63 000,00 €	64 000,00 €
						Dinan Agglomération	63 000,00 €	63 000,00 €	64 000,00 €
						Europe >> FEAMP	12 320,00 €	- €	- €
						Europe >> Natura 2000	27 500,00 €	- €	27 500,00 €
						Autres organismes >> OPPL	4 000,00 €	4 897,02 €	7 600,00 €
						Autres organismes >> Ailes Marines	20 537,00 €	- €	14 800,00 €
					Chap,75	Autres produits de gestion courante	- €	1,48 €	- €
					Chap. 76	Produits financiers	- €	1,62 €	- €
					Chap. 77	Produits exceptionnels	- €	1 149,00 €	- €
					R002	Excédent de fonctionnement reporté	106 222,66 €	- €	72 779,00 €
Total		541 000,00 €	404 467,98 €	521 359,00 €	Total		541 000,00 €	333 499,66 €	521 359,00 €